

# CQP EDUCATEUR TENNIS

## Dossier d'inscription saison 2023



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



A retourner pour le 29 août 2022  
à  
Ligue de Tennis des Pays de la Loire  
Formation CQP ET  
25 rue des Halles CS50053  
85002 LA ROCHE SUR YON Cédex

Ligue de Tennis des Pays de la Loire  
25 rue des Halles  
CS 50053  
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
02 51 37 51 89 – pdl-formation@fft.fr

Ligue

PAYS DE LA LOIRE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro

52850079185

SIRET

30902324000026


**ÉTAT CIVIL/DIPLOME(S) – A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE**
 Madame     Monsieur

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale : \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_

Classement 2022 :

Meilleur classement obtenu :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Club :

N° affiliation : \_ \_ / \_ \_ / 0 \_ \_ \_

Téléphone :

Mail :

Licencié(e)  oui  non

Situation diplôme tennis\* :

 CQP Assistant Moniteur de tennis (renseigner la page 4) Initiateur fédéral (renseigner la page 5) Aucun diplôme (renseigner la page 3)

**⚠** Le(la) candidat(e) doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce livret. Elle garantit un droit d'accès et de rectification.

**Précisez votre situation actuelle :**

- Je suis demandeur(se) d'emploi  
 Je suis étudiant(e)  
 Je suis salarié(e)  
 Autre (précisez) :

**Vous êtes salarié(e)**

Quel est votre statut :

- Travailleur(se) indépendant(e)                       Intérimaire  
 Salarié(e) du secteur privé                               Salarié(e) du secteur public

Précisez le type de contrat :

- CDI                       CDD                       Travail à temps plein                       Travail à temps partiel

**Vous êtes demandeur(se) d'emploi**

Date d'inscription à Pôle Emploi :

Zone géographique de votre Pôle Emploi :

Votre identifiant Pôle Emploi :

Adresse de votre agence Pôle Emploi :

Code postal :

Ville :

Sans diplôme tennis Stage 1

- du 24 au 28 octobre 2022 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 le 31 octobre et du 2 au 5 novembre 2022 au Centre Régional de Tennis (Vertou)

 Stage 2

- du 13 au 17 février 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 du 20 au 24 février 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

 Stage 3

- du 17 au 21 avril 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 du 24 au 28 avril 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

 35 heures en e-learning Epreuve certificative : samedi 24 juin 2023

☛ 140 heures / 20 jours  
 ☛ Blocs 1 à 5 (ANNEXE 1)  
 ☛ Coût pédagogique = 2 000 €

*En fonction du nombre d'inscrits nous pouvons être amenés à vous affecter à un autre lieu que celui choisi.*

*Horaires des jours de formation : 8h30 à 17h30 (ces horaires sont communiqués à titre informatif)*

Mon financement :      Personnel       Mon club       Pôle Emploi       CPF

Indiquez ci-dessous les coordonnées de club en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

NOM de l'employeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° de SIRET :

N° AFDAS :

**Le candidat devra justifier de 60 heures d'enseignement en club (tous publics)**

**Epreuves certificative :**

- Epreuve n°1 (blocs 1, 3, 4 et 5) : rapport de stage + observation au poste de travail + entretien
- Epreuve n°2 (bloc 2) : mise en situation pédagogique suivie d'un entretien

Date et signature du (de la) candidat(e)

Date et signature du (de la) président(e)

PARCOURS DE FORMATION – **A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE**

Stage 1

- du 24 au 28 octobre 2022 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 le 31 octobre et du 2 au 5 novembre 2022 au Centre Régional de Tennis (Vertou)

Titulaire du CQP Assistant Moniteur de Tennis (AMT)

(joindre en sus l'ANNEXE 7)

Stage 2

- du 13 au 17 février 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 du 20 au 24 février 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

Stage 3

- du 17 au 21 avril 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)  
 du 24 au 28 avril 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

☛ 35 heures / 5 jours

☛ Bloc 2 (ANNEXE 1)

☛ Coût pédagogique = 500 €

35 heures en e-learning

Epreuve certificative : samedi 24 juin 2023

*En fonction du nombre d'inscrits nous pouvons être amenés à vous affecter à un autre lieu que celui choisi.*

*Horaires des jours de formation : 8h30 à 17h30 (ces horaires sont communiqués à titre informatif)*

Mon financement :      Personnel       Mon club       Pôle Emploi       CPF

Indiquez ci-dessous les coordonnées de club en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

NOM de l'employeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° de SIRET :

N° AFDAS :

**Le candidat devra justifier de 30 heures d'enseignement en club (tous publics)**

**Epreuves certificative :**

- Epreuve n°2 (bloc 2) : mise en situation pédagogique suivie d'un entretien

Date et signature du (de la) candidat(e)

Date et signature du (de la) président(e)

PARCOURS DE FORMATION – **A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE**

Stage 1

du 24 au 28 octobre 2022 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)

le 31 octobre et du 2 au 5 novembre 2022 au Centre Régional de Tennis (Vertou)

Titulaire du diplôme fédéral Initiateur de Tennis (IF)

(joindre en sus l'ANNEXE 7ter)

Stage 2

du 13 au 17 février 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)

du 20 au 24 février 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

Stage 3

du 17 au 21 avril 2023 à La Pommeraye (Mauges sur Loire 49)

du 24 au 28 avril 2023 au Centre Régional de Tennis (Vertou 49)

☛ 70 heures / 10 jours

☛ Bloc 2 (ANNEXE 1)

☛ Coût pédagogique = 1 000 €

35 heures en e-learning

Epreuve certificative : samedi 24 juin 2023

*En fonction du nombre d'inscrits nous pouvons être amenés à vous affecter à un autre lieu que celui choisi.*

*Horaires des jours de formation : 8h30 à 17h30 (ces horaires sont communiqués à titre informatif)*

Mon financement : Personnel  Mon club  Pôle Emploi  CPF

Indiquez ci-dessous les coordonnées de club en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

NOM de l'employeur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

N° de SIRET :

N° AFDAS :

**Le candidat devra justifier de 30 heures d'enseignement en club (tous publics)**

**Epreuves certificative :**

- **Epreuve n°2 (bloc 2) : mise en situation pédagogique suivie d'un entretien**

Date et signature du (de la) candidat(e)

Date et signature du (de la) président(e)

## ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR – **A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR**

La formation CQP EDUCATEUR TENNIS est une formation professionnelle de niveau IV  
Elle dure, pour un parcours complet, 140 heures avec un stage en club à réaliser de 60 heures.

**Le candidat doit être salarié pendant la totalité de la durée de formation.**

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de Président(e) du club

NOM : N° d'affiliation : 61 -- 0 -----

Mail : N° de téléphone :

N° de SIRET : N° AFDAS :

m'engage pour NOM du stagiaire : Prénom :

- ⇒ À entreprendre avec le(la) candidat(e) les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du(de la) stagiaire impérativement au plus tard avant le 1er jour de la formation.
- ⇒ À confier au(à la) candidat(e) de l'enseignement auprès de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes impérativement)
- ⇒ À libérer votre stagiaire salarié(e) pour venir se former SUR LE TEMPS DE FORMATION.
- ⇒ À accompagner le(la) candidat(e) dans la conduite des séances d'initiation dans votre club.
- ⇒ À rémunérer et dégager sur le temps de travail du(de la) tuteur(trice) (Article L6223-7 du code du travail) à l'accompagnement du stagiaire dans le club et aux relations avec le centre de formation.

***Le club employeur entreprend une demande de financement, qui peut être partielle ou totale, des coûts pédagogiques et des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Les démarches administratives sont à entreprendre dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès d'AFDAS, via le compte en ligne du club ou par téléphone.***

***Il est vivement recommandé de contacter AFDAS pour être renseigné rapidement sur le montant de votre prise en charge. <https://afdas.force.com/> - [nantes@afdas.com](mailto:nantes@afdas.com) - 02 40 12 75 18 du lundi au vendredi de 9h à 12h30***

### FINANCEMENT DE LA FORMATION(\*) (AFDAS)

#### **FRAIS PEDAGOGIQUES**

PARCOURS COMPLET	PARCOURS ALLEGE – CQP AMT	PARCOURS ALLEGE - IF
Déclarer 2 modules :	Déclarer 1 module :	Déclarer 2 modules :
* en présentiel : 1 500€/105h	* en présentiel : 500€/35h	* présentiel : 500€/35h
* en distanciel : 500€/35h		* distanciel : 500€/35h

(\*) La prise en charge est conditionnée par l'AFDAS

#### **FRAIS ANNEXES**

Vous pouvez déclarer KILOMETRES(\*) + REPAS + HEBERGEMENT pour les stages 1, 2 et 3.

(\*) A/R maximum pour les stages 1 ET 2. Il faut au minimum 50 kilomètres entre le club et le lieu de la session.

Fait à....., le .....

Signature et cachet

**ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU TUTEUR – A REMPLIR PAR LE TUTEUR**

Je soussigné(e), ..... agissant en qualité d'enseignant(e) professionnel(le) de tennis (BE ou DEJEPS)	
Fonction :	Tuteur interne <input type="checkbox"/> Tuteur externe <input type="checkbox"/>
Numéro de sécurité sociale : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _	Lieu de naissance :
Téléphone :	Mail :
N° de carte professionnelle :	Date d'expiration :

**M'ENGAGE**

A être tuteur(trice) de NOM du stagiaire :

Prénom du stagiaire) :

- A l'accueillir pendant un cycle de 5 séances de mini tennis ou d'initiation commentées qui devra être mis en situation
- A assurer une formation théorique
- A valider son rapport de stage par un entretien

Je suis titulaire d'un diplôme de niveau IV minimum et possède une carte professionnelle et je suis tuteur d'au maximum 3 stagiaires EDUCATEUR TENNIS

*Les missions du tuteur sont les suivantes :*

- *Accueillir, aider, informer et guider*
- *Organiser avec les salariés intéressés l'activité du salarié dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels ;*
- *Veiller au respect de l'emploi du temps du stagiaire*
- *Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure*
- *Participer à l'évaluation du suivi de formation*

*Le tuteur a pour objectif d'apporter une aide tout au long de la formation. Il a pour mission d'accompagner l'apprenant dans le métier d'Educateur Tennis. Il veillera à la régulation du dispositif, l'implication du stagiaire et tentera d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par celui-ci.*

Fait à....., le .....

Signature



Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

- Reconnais avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.

- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.

- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation.

- Déclare dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

- Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal.

2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code.

5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code.

6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code.

7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique.

8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code.

9) À l'article 1750 du code général des impôts.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue de Tennis des Pays de la Loire et l'Institut de Formation du tennis.

- Atteste\* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).

- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://eaps.sports.gouv.fr/>.

Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJ AIS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

[La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations \(313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal\).](#)

Fait à

Le

\*Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

## A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ☛ La photocopie du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition, datant de moins de 6 mois au jour de sa candidature si le candidat n'est pas licencié FFT (sinon fournir l'attestation de licence de la saison sportive en cours).
- ☛ La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto/verso ou passeport)
- ☛ La photocopie du diplôme ou attestation du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence
- ☛ L'attestation de licence de la saison en cours (être ou avoir été classé à 30/2 ou démontrer un niveau de jeu de 30/2)
- ☛ Copie de votre diplôme tennis
- ☛ Copie de la carte professionnelle du tuteur
- ☛ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- ☛ Un chèque de 50 € libellé au nom de la Ligue de tennis pour frais liés au dossier de candidature
- ☛ Annexe 7 ou 7 ter d'allègement pour les candidat(e)s CQP AMT ou IF

## DOSSIER A RETOURNER A

Ligue de Tennis des Pays de la Loire  
A l'attention de Fanny MARTIN  
25 rue des Halles  
CS50053  
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
pdl-formation@fft.fr

**DATE LIMITE : 29 AOUT 2022**



**IMPORTANT**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité en priorité**